

LA CHAPELLE-CRAONNAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300583-20240628-AM2024-12-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

CADRE RESERVE AU CDG NE PAS DEPLACER



Arrêté n° 2024-12 portant AVANCEMENT D'ECHELON A DUREE UNIQUE de Madame ACQUEBERGE REGINE

Le Maire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-10 à L522-14,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18 (ou L5211-9),

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Considérant que Madame ACQUEBERGE REGINE remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement d'échelon à durée unique,

arrête :

ARTICLE 1 : A compter du **01/07/2024**, la situation de Madame ACQUEBERGE REGINE est établie comme suit :

Ancienne situation	Nouvelle situation Au : 01/07/2024
Qualité : Titulaire (IRCANTEC) Grade : Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Echelon : 7ème échelon Effet reliquat : 6 mois Indice Brut : 478 Indice Majoré : 420 Indice Paie : 420 NBI : + 10	Qualité : Titulaire (IRCANTEC) Grade : Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Echelon : 8ème échelon Effet reliquat : 0 jour Indice Brut : 499 Indice Majoré : 435 NBI : + 10 Temps non complet : 15 heures

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au président du centre de gestion,
- transmis au comptable de la collectivité,
- notifié à l'intéressée.

Fait à LA CHAPELLE CRAONNAISE,

En date du : 28/06/2024

Le Maire,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'agent

